CONCOURS ATS 2019

Cette notice (ainsi que les rapports, sujets, résultats et statistiques) est disponible sur le site Internet du concours. Sur ce site sont aussi rappelés les différents liens internet qui permettent d'accéder aux différents serveurs dédiés à ce concours :

http://concours.ensea.fr

Pré-inscription sur internet du 13 février 2019 au 13 mars 2019

La présente notice vaut règlement du concours. Elle contient les instructions auxquelles devront se conformer les candidats. Sa connaissance leur est indispensable.

Les inscriptions seront closes le 13 mars 2019 à minuit.

Aucune inscription ne pourra plus être admise après cette date.

Sommaire

1	Prin	ncipe du Concours ATS	4
2	Adı	resse du concours	5
3	Les	écoles et les places offertes	6
4	Les	écoles et l'apprentissage	9
5	Mo	dalités d'inscription	
	5.1	Documents à fournir pour le 25 Mars 2019	12
	5.2	Protection des données personnelles communiquées par le candidat	14
	5.3	Frais de dossier et frais spécifiques	
	Mo	ntant des frais de dossiers	15
6	Épr	euves Écrites	16
	6.1	Dates	16
	6.2	Convocation	16
	6.3	Nature et modalités des épreuves.	16
	6.4	Matériel utilisable à l'écrit	16
	6.5	Centres de passage	17
	6.6	Déroulement	17
	6.7	Résultats	17
	6.8	Réclamations	18
7	Épr	euves orales	19
	7.1	Lieu de passage et dates	19
	7.2	Convocation	
	7.3	Nature des épreuves de l'oral commun	19
	7.4	Déroulement	19
	7.5	Epreuves orales spécifiques	20
	7.6	Résultats	20
	7.7	Réclamations	20
8	Pro	cédure d'intégration dans les écoles	21
	8.1	Première étape : les vœux (07 juin - 30 juin 2019)	21
	8.2	Deuxième étape : les propositions d'intégration (4 juillet 2019 – 03 septembre 2019)	22
	8.3	Signification des différentes réponses.	
	8.4	Autres clauses	23
9	Adı	resses des écoles	24

1 Principe du Concours ATS

L'inscription à ce concours est ouverte aux élèves inscrits en classe ATS durant l'année universitaire 2018-2019.

Chaque école fixe les conditions particulières d'inscription qui la concernent, le candidat choisit les écoles auxquelles il souhaite postuler en prenant soin de vérifier qu'il remplit les conditions requises. Aucun candidat ne peut s'inscrire à ce concours plus de deux fois.

Le concours ATS comprend un ensemble d'épreuves répondant au programme correspondant des classes préparatoires ATS, tel qu'il est publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

Chaque année, le jury établit un rapport sur les épreuves du concours. Ce rapport, accompagné des textes des sujets d'écrit, est disponible par Internet sur le site http://concours.ensea.fr

Les candidats sont très vivement invités à l'étudier.

En cas de force majeure, le calendrier donné dans cette notice (dates d'inscription, dates des épreuves, etc.) pourra être réaménagé.

Note liminaire

Chaque candidat s'engage, par sa participation au concours, à se conformer aux présentes instructions et à toutes les décisions du Jury, lequel est souverain. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à la nullité de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier), l'interdiction de s'inscrire au concours et l'exclusion définitive de l'enseignement supérieur.

Une clause particulière concerne les Arts-et-Métiers, pour lesquels « Nul ne peut se présenter plus de deux fois aux épreuves d'admission, quelle que soit la nature du concours présenté, ni faire acte de candidature la même année à plusieurs concours d'accès à l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers."

2 Adresse du concours

Le concours ATS est géré par le service concours de l'ENSEA situé à Cergy-Pontoise. Tout courrier concernant le concours (demande de relevé de notes, renseignement sur l'organisation ou le déroulement, réclamation, archives, etc.) doit être adressé à :

ENSEA – Service Concours-6 avenue du Ponceau CS 20707 Cergy 95014 Cergy-Pontoise Cedex Tel: 01 30 73 62 27

En revanche, les demandes de renseignement concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci.

3 Les écoles et les places offertes

Les tableaux ci-dessous détaillent, le nombre de places offertes dans le cadre du concours ATS. Le nombre de places, ainsi que le montant des droits d'inscription, est indicatif, les candidats sont admis dans les écoles dans les conditions fixées par chacune d'elles.

Ecoles recrutant sur écrit et oral communs

Ecole Ecole	Droits d'inscription 2018-2019	Filières, options	Nbre de places
Arts et Métiers	601 €	Diplôme unique "Ingénieur Arts et Métiers"	25
EC- Lille	2 500 € Boursiers : exonérés		6
EC-Marseille	2 500 € Boursiers : exonérés	Généraliste de haut niveau dans l'ensemble des domaines relevant des sciences pour l'ingénieur	5
EC-Nantes	2 500 € Boursiers : exonérés	Généraliste de haut niveau dans l'ensemble des domaines relevant des sciences pour l'ingénieur	15
ECAM Lyon	7 400 € Boursiers : jusqu'à 70% de réduction selon l'échelon		10
ECAM-EPMI	7 100 €		6
EIGSI La Rochelle	6 980 € Apprentissage gratuit	& Industrialisation des Systèmes Mécaniques, Energie & Environnement (axe bâtiment et	10
EIL Côte d'Opale	601 €	Informatique (Calais)	10
	Boursiers : exonérés	Génie industriel (Longuenesse)	10
ENSEA	601 €	Généraliste en Electronique, Informatique et Télécommunications	25
ENS Rennes	472 € *	Formation pluridisciplinaire de 4 ans par la recherche, sous le statut de normalien fonctionnaire stagiaire, au sein du département de mécatronique, pour déboucher sur des carrières variées et notamment les carrières de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement – www.mecatronique.ens-rennes.fr	1**
ENSIM	601 €	Informatique	4
	Boursiers : exonérés	Vibrations acoustique capteurs	2
ENSSAT Lannion	615,10 € Boursiers : 5,10 €		3
ESGT	801€ Boursiers : 200€		15
ESIGELEC Rouen	7 220 € Apprentissage gratuit		15
ESIREM	601 €	Matériaux-Développement durable : Métaux - Polymères - Céramiques - Verres (M2D) Informatique Electronique : Systèmes embarqués/ sécurité des réseaux/ Ingénierie du logiciel et connaissances	4
ESTIA	5 900 €	Ecole d'ingénieur généraliste, enseignement trilingue, double diplôme (Ingénieur ESTIA + Master étranger pour tous). Les frais de scolarité induent voyage, séjour et inscription à ces Masters	25
ESTP Paris	7 900 €	Spécialité Bâtiment (Campus de Cachan)	8
		Spécialité Bâtiment (Campus de Troyes)	6
		Spécialité Génie Mécanique et Electricité	8
		Spécialité Topographie	5
		Spécialité Travaux Publics (Campus de Cachan)	8
		Spécialité Travaux Publics (Campus de Dijon) – en cours d'accréditation CTI (réponse avril 2019) -	5

5

6

IMT Lille Douai	2 150 €	4 grands domaines d'expertise : Numérique, Processus pour l'industrie et les services, Énergie et environnement, Matériaux et structures (dont plasturgie et composites, génie	5
INP -ENIT	601 € Boursiers : exonérés	CAVI). Ecole généraliste, avec deux dominantes : le Génie Mécanique et le Génie Industriel. Elle est intimement liée à l'industrie, ouverte à l'international (mobilité obligatoire) et vecteur d'innovation. Diplôme unique, avec cinq options proposées : Génie Mécanique, Génie des Matériaux et Structure et Procédés, Génie Industriel, Conception des Systèmes Intégrés, Bâtiment Travaux Public (BTP)	6
ISAE - ENSMA	601 €	Ecole d'ingénieurs de référence en conception aéronautique et spatiale, et plus largement dans les domaines des transports et de l'énergie. Formation pluridisciplinaire en structure, matériaux avancés, aérodynamique, énergétique, thermique, informatique/avionique.	2
ISAT	601 € Boursiers : exonérés	Mécanique et Ingénierie des Transports (MIT) Energies et Moteurs (EP2E) Infrastructures et Réseaux de Transports	3 5 4
IMT Mines Alès	2 150 €	Nombreuses options dans 6 domaines d'excellence : Environnement, Energie, Risques / Matériaux innovants ; Informatiques et intelligence artificiele ; dénie civil et bêtiment durable ; Ressources minérales ; Industrie du futur »	5
Polytech Annecy- Chambéry	601 €	Mécanique, Matériaux	3 3
Polytech Clermont- Ferrand		Génie électrique Génie physique	6 2
Polytech Lille	601 €		2
Polytech Lyon	601 €	Mécanique	2
		Systèmes industriels, Robotique	2
Polytech Marseille	601 €	Génie industriel et Informatique Informatique Matériaux	3 2 2
		Micanique, Energétique Microélectronique, Télécommunications	2
Polytech Nancy	601 €	Energie Mécanique Environnement Management opérationnel, Maintenance et Maîtrise des risques Ingénierie de l'information et des systèmes	2
Polytech Nantes	601 €	Electronique et technologies numériques Génie électrique	2 2 8
Polytech Nice Sophia	601 €	Bâtiments Electronique Génie de l'eau	2 1 2
Polytech Orléans	601 €		2 2 4 4
Polytech Paris-Sud	601 €	Technologies pour l'Energie, l'Aérospatiale et la Motorisation Electronique, Energie et Systèmes	3 2
		Photonique et systèmes optroniques	2
Polytech Tours	601 €	Electronique, Energie électrique Génie de l'Aménagement et de l'Environnement Informatique	2 2 2
		Mécanique, Conception de systèmes	5
SUPMECA	601 €		5
Télécom Nancy	601 €		2
Télécom SudParis	2 650 €	Signal et communications, Modélisation et mathématiques cyber sécurité, multimédia.	5

^{*: 472 € (}ordre de grandeur) : défini par l'arrêté fixant en juillet les droits d'inscription pour l'année universitaire

ars pour l'Erro remies

Ecoles recrutant sur écrit commun et oral spécifique

Ecole	Droits d'inscription	Filières, options	Nbre de places
ECAM Rennes		Ingénieur généraliste : formation pluridisciplinaire en Matériaux, Génie industriel, Informatique, Réseaux et Télécommunications, Génie électrique et automatismes, Génie mécanique et Energétique Formation Humaine et Management. Doubles diplômes en France et à l'étranger. Semestre d'études en universités étrangères. Projets collaboratifs. Module d'approfondissement. Contrat de professionnalisation possible en 5eme année. 46 semaines de stages/ 7 projets d'application académique et/ou industrielle	5
ECAM Strasbourg - Europe	7 050 €	Une formation pluridisciplinaire en tronc commun avec une forte orientation à l'international et un contact privilégié avec le monde de l'entreprise : Formation trilingue des domaines Génie industriel, Sciences et Génie des Matériaux, Informatique et Technologies de l'Information, Génie Mecanique et Energétique, Génie Electrique et Automatique, Formation humaine et management, Langues, Interculturalité	15
ENSISA	601 €	·	3
		Automatique et Systèmes Embarqués	3
		Informatique et Réseaux	3
		Textile et Fibres	3
ESB	5 250€ Apprentissage gratuit	Face aux enjeux environnementaux, le bois et les matériaux biosourcés constituent des ressources d'avenir pour inventer un futur durable. L'expertise développée par l'ESB depuis plus de 85 ans lui permet de former chaque année une centaine d'élèves-ingénieurs capables de développer les connaissances sur les propriétés, les technologies et les usaqes du bois et des matériaux biosourcés.	12
ESIEA Paris - Laval	8160 € Apprentissage gratuit	Première année du cycle ingénieur généraliste (informatique / électronique) puis choix de filière (Système d'informations / Systèmes embarqués) et de spécialités : Cybersécurité. Intelligence Artificielle. Véhicules autonomes. Ingénierie du logiciel. Réalité virtuelle et augmentée. Réseaux de communication. Systèmes d'information. Big data et data Science. Cloud Computing. Systèmes embarqués. Robotique. Objets connectés. Management. Entrepreneuriat	20
ESIX Normandie	601 €	Spécialité Génie des Systèmes Industriels, deux options : Production Industrielle, Opérations nucléaires	25
		Spécialité Systèmes Embarqués	5
Mines ParisTech	3 500 €	Formation pluridisciplinaire généraliste, à fort contenu technique, scientifique et socio-économique	2
SIGMA Clermont (ex- IFMA)	601 €	Machines, Mécanismes et systèmes, Systèmes industriels et logistiques, Structure et Mécanique des matériaux	8

8

^{** :} Exonération totale des frais pour le concours pour l'ENS Rennes

4 Les écoles et l'apprentissage

Ecoles	Proposée dans le cadre du concours	Candidature directe auprès de l'école
Arts et Métiers	X	dupi es de i cesie
Concours Mines Télécom	^	X
EC Marseille	X	~
EC Nantes	X	
ECAM Lyon	~	X
ECAM Rennes		X
ECAM-EPMI		Génie énergétique et climatique
EIGSI La Rochelle	X	Come energenque et annunque
ENSEA	^	X
ENSIM		X
ENSISA		Génie Industriel
ENSSAT Lannion	Ingénieur sous statut étudiant	Ingénieur sous statut apprenti
ESB	Ingénieur sous statut étudiant	Ingénieur sous statut apprenti
ESIEA Paris/Laval		X
ESIGELEC Rouen	X	X
ESIX Normandie	Génie des systèmes industriels, option Production industrielle	
ESTIA	X	
ESTP Paris		Génie énergétique de la construction durable ¹ (Candidature auprès du CFA Ingénieurs 2000)
INP-ENIT	2 options proposées pour l'apprentissage : Génie mécanique et Bâtiment Travaux Public ²	,,
ISAT		X
Polytech Annecy – Chambéry		Mécanique, Productique
Polytech Clermont - Ferrand		Génie des systèmes de production
Polytech Grenoble		Electronique et informatique industrielle
Polytech Lille		Géotechnique, Génie civil Informatique, Microélectronique Automatique Ingénierie d'exploitation des systèmes de production Génie informatique et statistique
Polytech Lyon		Informatique
Polytech Montpellier		Eau et génie civil- Mécanique structures industrielles Systèmes embarqués
Polytech Nancy		Internet industriel
Polytech Nantes		Contrôle commande des systèmes électriques- Systèmes réseaux et télécommunications
Polytech Nice Sophia		Electronique et informatique industrielle
Polytech Orléans		Management de la production Intelligence du bâtiment
Polytech Paris – Sud		Electronique, énergie et systèmes Photonique et systèmes optroniques Informatique Matériaux
Polytech Sorbonne		Electronique et informatique – Génie mécanique
Polytech Tours		Informatique industrielle
SIGMA Clermont (ex - IFMA)		Mécanique et génie industriel
SUPMECA		Spécialité Génie industriel

¹ Certains diplômes seulement sont éligibles à la formation. DUT Génie électrique et informatique industrielle, Génie Civil et construction durable, Génie thermique et énergie, Mesures Physiques, Génie Mécanique et Productique.
BTS: Fluides – Energie Environnement et Fluides – Energie Domotique.

 2 Les élèves recrutés par le concours sous le statut étudiant peuvent, à leur demande, basculer sous le statut apprentis, à condition d'avoir signé une promesse d'embauche, avant le 31 août 2019

5 Modalités d'inscription

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant sur la réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté - JDC - (se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent).

Informations sur http://www.defense.gouv.fr, rubrique "Vous et la Défense" - JDC - Ma JDC.

Les candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement (voir p 13).

Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature à une même formation par 2 voies différentes.

L'inscription se fait par internet :

Lien internet disponible sur: http://concours.ensea.fr du 13 février 2019 au 13 mars 2019

Les candidats doivent impérativement <u>s'inscrire en ligne</u> et <u>déposer sur le site des copies numériques</u> des documents demandés. Les documents papier ne seront pas pris en compte.

<u>Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription</u> suivante, commune au Concours ATS et à la Banque d'Epreuves DUT/BTS, <u>qui comprend 3 phases obligatoires</u>:

- a) Saisie et validation des données
- b) Téléversement des pièces justificatives
- c) Paiement des frais

a) Saisie et validation des données (13 février – 13 mars 2019)

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un **n° d'inscription unique** et un **code-signature confidentiel** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des deux concours, ATS et Banque d'Epreuves DUT/BTS.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école.

Après la saisie des informations demandées, le candidat en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires. Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.

L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.

Le candidat pourra, jusqu'au 13 mars 2019, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : «validation»).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 13 mars 2019

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable, d'une inscription sur le site internet

b) Téléversement des pièces justificatives (du 13 février 2019 au 25 mars 2019)

Les pièces justificatives (Point 5.1) devront être téléversées sur le site d'inscription avant le 25 Mars 2019.

c) Paiement des frais (du 14 mars 2019 au 25 mars 2019)

Le paiement des frais de dossier devra s'effectuer entre le 14 Mars 2019 et le 25 Mars 2019.

Le paiement doit s'effectuer par carte bancaire : «carte bancaire de paiement» ou «e-carte bancaire». Le candidat sera alors redirigé vers un site de paiement en ligne sécurisé. Un reçu de paiement sera envoyé par l'opérateur sur la messagerie du candidat.

<u>A défaut</u>, le paiement peut s'effectuer par chèque (endossable sur une banque en France) établi à l'ordre de : «l'Agent Comptable de l'ENSEA». Les candidats doivent indiquer sur le serveur internet le nom de la banque, les nom et prénom du titulaire et mentionner au dos du chèque leur nom, prénom et numéro d'inscription. Le chèque devra impérativement être envoyé, **accompagné du bordereau d'envoi à télécharger sur le site**, avant le 25 mars 2019, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Service Concours, ENSEA 6 avenue du Ponceau CS 20707 Cergy 95014 Cergy-Pontoise Cedex

L'inscription au concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives et le règlement des frais ne sont pas parvenus pour le 25 mars 2019, délai de rigueur.

En cas d'omission ou d'erreur dans le téléversement de certaines pièces, le service concours de l'ENSEA contactera les candidats pour leur offrir la possibilité de régulariser leur situation. Les dossiers non régularisés dans les délais impartis seront annulés.

IMPORTANT

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

5.1 Documents à fournir pour le 25 Mars 2019

Les pièces justificatives sont à téléverser en un seul exemplaire dans le cadre de l'inscription commune au Concours ATS et à la Banque DUT/BTS.

Les documents doivent être fournis en format pdf, la taille de chaque document ne doit pas dépasser 2 Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée.

Le site d'inscription fournit des informations sur la numérisation et des liens vers des outils de conversion (par exemple jpeg ° pdf) et de compression.

Jusqu'à la date limite de constitution du dossier, 25 Mars 2019, les candidats ont la possibilité de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente.

a) Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport :

Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée) et valable jusqu'à la fin des épreuves du concours (mois de Juillet 2019). La copie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

<u>Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère,</u> le passeport étranger peut être accepté sauf pour l'ENS RENNES qui exige des pièces d'identité françaises.

- b) Justificatif à produire au regard de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) (voir tableau ci-après)
 - Une copie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) défini par l'art. L114-3 du code du service national
 - o Sinon, en cas d'impossibilité :
 - **-Une copie de l'attestation provisoire (imprimé n°106/13)** quand il n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation.
 - **-Une copie du certificat d'exemption** quand il est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).
 - -Une copie de l'attestation (ou récépissé) de recensement uniquement si le candidat est né entre le 7 janvier 2001 et le 6 janvier 2003.

Justificatif à produire : (En fonction de l'âge du candidat au 13 mars 2019, date de clôture des inscriptions)

	Date de Naissance	Justificatif à produire
	Avant le 6 janvier 1994	Aucun
	Du 7 janvier 1994	Certificat JDC ou JAPD
Garçons et filles de nationalité	Au 6 janvier 2001	ou Attestation provisoire (avec durée de
française nés,		validité)
		ou Certificat d'exemption
	Du 7 janvier 2001	Attestation de recensement
	Au 6 janvier 2003	ou certificat JDC si participation à la JDC
	Après le 6 janvier 2003	Aucun

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs.

Les candidats venant d'acquérir la nationalité française doivent fournir une attestation de recensement.

Les candidats ne possédant pas la nationalité française au 13 mars 2019 n'ont rien à fournir.

- c) Copie du diplôme, ou de l'équivalence de diplôme, au titre duquel le candidat a été admis en classe ATS.
- /// Candidats boursiers du gouvernement français (bourses de l'Enseignement supérieur, du CROUS, de L'EGIDE...):
- d) Copie recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, pour l'année 2018-2019, portant la signature du chef d'établissement (authentification). La copie de l'original de la décision nominative d'attribution conditionnelle des bourses nationales n'est pas acceptée.

Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro d'inscription.

/// Candidats pupilles de l'Etat ou pupilles de la Nation :

e) Extrait d'acte de naissance portant soit la mention : « pupille de l'Etat » soit la mention : « pupille de la Nation »

/// Candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique :

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves du concours, ils doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur internet. Les candidats concernés devront imprimer eux-mêmes le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier médical. Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral.

Dans l'attente de l'ouverture des inscriptions il est préférable de constituer le plus tôt possible le dossier de demande d'aménagement d'épreuves. Ce dossier, à adresser au Service Concours avant le 01 Mars 2019 doit comprendre :

- La fiche « Demande d'aménagement d'épreuves » qui vous sera délivrée lors de la pré-inscription
- La copie du dossier médical établi par un médecin spécialiste suffisamment détaillé et récent (moins de deux ans) pour permettre l'étude de votre demande par le médecin concours
- Le cas échéant un avis récent (moins de un an) d'aménagement établi par un médecin habilité désigné par la CDAPH

Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuves incomplet au 01 mars 2019 sera rejeté.

5.2 Protection des données personnelles communiquées par le candidat

Les données à caractère personnel collectées par le Service Concours de l'ENSEA dans le cadre de ce téléservice sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions au Concours ATS ou à la Banque d'Épreuves DUT-BTS organisés et sanctionnés par l'ENSEA.

En validant son inscription, le candidat autorise automatiquement :

- la transmission de ses données à chaque école auxquelles il s'est inscrit ;
- l'utilisation de ses données par les centres d'écrit, par les écoles auxquelles il s'est inscrit, et par l'ENSEA pour ses vœux d'affectation après jurys d'admission et tout organisme dans le cadre d'obligations réglementaires.

Les résultats obtenus par le candidat seront transmis aux lycées d'origine à la seule condition que le candidat l'ait explicitement autorisé.

L'ENSEA, les centres d'examen et les écoles s'engagent à assurer la protection des données conformément à la loi dite «informatique et liberté» du 9 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dans le respect de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son articles 9 portant création du "Référentiel général de sécurité" (RGS).

Le candidat est informé qu'il peut exercer les droits prévus aux articles 39 et suivants de ladite loi de la facon suivante :

- Droit d'accès : en ligne en consultant son dossier ;
- Droit de modification concernant les données relatives à sa personne via "nous contacter" sur le site du Concours;
- Droit d'opposition et d'effacement pour les candidats n'ayant pas validé leur dossier, en adressant un mail à l'adresse suivante : <u>concours.ensea.fr</u>. En cas de difficulté, ils peuvent adresser ensuite une demande au Service Concours de l'ENSEA.

Les données à caractère personnel des candidats ayant validé leur dossier sont conservées cinq années à compter de la fin du concours en cas de contrôles par les écoles que toutes les conditions réglementaires sont remplies avant délivrance du diplôme.

5.3 Frais de dossier et frais spécifiques

Montant des frais de dossiers

Ces frais comprennent une somme fixe de 80 € plus une somme variable selon l'école choisie :

- pour ARTS ET METIERS, l'EC Lille, l'EC Marseille, l'EC Nantes, l'ECAM Rennes, l'ECAM Strasbourg, ECAM-EPMI, l'EIGSI La Rochelle, l'EIL Côte d'Opale, l'ENSEA, l'ENSIM, l'ISAE ENSMA, l'ESB, l'ESGT, l'ESIGELEC, l'ESIREM, l'ISAT, SUPMECA : 20 € par école choisie.
- pour l'ESTP Paris : 20 € pour l'ensemble des spécialités et campus
- pour SIGMA (ex-IFMA): 9 € pour les non boursiers
- pour l'ENSISA, l'ESIX Normandie, l'ESTIA, Mines ParisTech : 10 € par école choisie
- pour le Concours Mines-Télécom (ENSSAT Lannion, IMT Mines Alès, IMT Lille Douai, Telecom Nancy, Telecom SudParis): 20 € pour l'ensemble des écoles
- pour le Réseau POLYTECH : 40 € (inscription simultanée à toutes les filières de toutes les écoles du réseau, présentes dans le tableau du § 3)
- pour l'ESIEA Paris Laval : 20 € pour l'ensemble des deux sites
- pour l'ENS Rennes : exonération des droits d'inscription
- pour l'ECAM Lyon : 25 €
- pour l'INP-ENIT : 20 €

Les élèves boursiers du gouvernement français sont exonérés de 50 % des frais de dossier (sous réserve de fournir le justificatif indiqué au 5.1)

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription. Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.

6 Épreuves Écrites

6.1 Dates

Du 13 mai 2019, 9h00 au 15 mai 2019

6.2 Convocation

Les candidats autorisés à concourir doivent imprimer eux-mêmes leur convocation sur internet : http://concours.ensea.fr (à l'aide du n° d'inscription et du code-signature confidentiel) à compter du 15 avril 2019, 12h00. En cas de problème appeler le Service concours de l'ENSEA.

Aucune convocation n'est envoyée par voie postale aux candidats

6.3 Nature et modalités des épreuves

Ecrit commun	Nature	Durée	Coefficient
Anglais	Q.C.M.	2 h	2
Français *	Résumé et commentaire	3 h	2
Mathématiques	Problème	3 h	3
Sciences industrielles	Problème	5 h	4
Sciences Physiques	Problème	3 h	3

L'épreuve écrite de sciences industrielles ne comprend qu'un seul problème, de durée 5 h, portant sur les programmes de génie électrique et mécanique.

6.4 Matériel utilisable à l'écrit

Il est interdit aux candidats, pendant l'épreuve, de communiquer entre eux ou avec l'extérieur. En particulier, l'usage des fonctions de communication des calculatrices est interdit. Les candidats doivent éteindre leurs téléphones portables (et pas seulement désactiver la sonnerie).

L'usage d'une calculatrice électronique est autorisé pour certaines épreuves écrites, cette indication figurant explicitement sur le sujet.

Pour les épreuves de langues, tout appareil électronique ou informatique est interdit, ainsi que tout dictionnaire.

Pour les épreuves écrites sous forme de QCM, un stylo à pointe fine et à l'encre noire (bille, feutre,..) est nécessaire.

^{*} Pour le concours Mines Télécom, toute note inférieure à 4 à l'écrit de Français est éliminatoire

6.5 Centres de passage

Plusieurs centres d'écrit sont proposés aux candidats. Compte tenu des limites de places dans les différents centres, le service concours se réserve le droit de convoquer un candidat dans un centre différent de ceux choisis lors de son inscription (deux choix étant formulés par ordre de préférence). Le placement dans les centres est effectué en tenant compte de la date de pré-inscription du candidat par Internet : il est donc conseillé de s'inscrire le plus tôt possible. En cas de problème d'affectation ou de manque de places, le candidat sera automatiquement convoqué à Cergy.

Les centres d'écrit prévus à ce jour sont situés principalement dans les lycées accueillant des classes préparatoires ATS :

•	Albi	•	Béziers

•	Bordeaux	•	Caen	•	Cergy-Pontoise(ENSEA)
---	----------	---	------	---	-----------------------

Cannes
 Clermont-Ferrand
 Dijon

Epinal
 Grenoble

La Rochelle
 Le Mans

Lille • Lyon

Marseille • Mulhouse • Nîmes

Nantes • Nogent sur Oise • Quimper

Redon • Reims

Rennes
 Toulouse

Le Tampon (La Réunion)
 Nouméa

6.6 Déroulement

Le candidat devra se présenter à l'adresse indiquée et se placer à la table portant son numéro de place avant l'heure prévue pour le début de l'épreuve.

L'absence à l'une quelconque des épreuves du concours (écrit ou oral) est éliminatoire.

6.7 Résultats

Résultats du jury d'admissibilité : le 7 juin 2019

A l'issue de l'écrit, le jury établit la liste des candidats admis à passer les épreuves orales, en distinguant les écoles recrutant sur l'oral commun, et les écoles recrutant sur un oral spécifique.

Certains candidats peuvent être dispensés du passage des épreuves orales spécifiques par les écoles concernées.

6.8 Réclamations

Le jury du concours est souverain, les réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves écrites doit être faite par écrit et **par le candidat lui-même** ou son représentant légal et **parvenue par courrier électronique** au Service Concours de l'ENSEA au plus tard le 11 juin 2019.

Les réclamations sont limitées à une seule épreuve par candidat.

7 Épreuves orales

7.1 Lieu de passage et dates

Les épreuves orales communes se déroulent à l'ENSEA, Cergy-Pontoise, du 18 juin au 21 juin 2019 (dates prévisionnelles).

7.2 Convocation

Les candidats admissibles à l'oral commun devront se connecter sur internet : http://concours.ensea.fr (à l'aide du n° d'inscription et du code-signature confidentiel) à compter du 7 juin 2019 à 12h00. L'application leur permettra de choisir une date de passage parmi les dates proposées. Dans le cadre de cette procédure, les candidats impriment eux-mêmes leur convocation.

Aucune convocation n'est envoyée par voie postale aux candidats

7.3 Nature des épreuves de l'oral commun

Oral commun	Nature de l'épreuve	Durée	Coefficient
Anglais	Interrogation	20 mn	2
Mathématiques	Interrogation	25 mn	2
Sciences Industrielles Interrogation en génie électrique		25 mn	2
	Interrogation en génie mécanique	25 mn	2
Sciences Physiques	Interrogation	25 mn	2

7.4 Déroulement

Les épreuves orales sont précédées d'une préparation de 30 minutes.

L'épreuve de *sciences industrielles* comprend deux interrogations, l'une en génie électrique, l'autre en mécanique.

L'absence à l'une quelconque des épreuves du concours (écrit ou oral) est éliminatoire.

7.5 Epreuves orales spécifiques

Certaines écoles organisent leurs propres épreuves d'admission (cf tableau page 8). Les informations sont données directement par les écoles concernées.

Certaines écoles peuvent organiser des entretiens spécifiques pour certains parcours qu'elles proposent (apprentissage par exemple) : les candidats concernés seront informés en temps voulu pour se porter candidats et seront ensuite convoqués par chaque école à ces entretiens.

7.6 Résultats

Résultats du jury d'admission : le 28 Juin 2019

À l'issue des épreuves orales, le jury dresse la liste, par ordre de mérite, des candidats classés, dans l'attente d'une proposition d'intégration.

7.7 Réclamations

Le jury du concours est souverain, les réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves orales doit être faite par écrit et **par le candidat lui-même** ou son représentant légal et **parvenue par courrier électronique** au Service Concours de l'ENSEA au plus tard le 1er juillet 2019 à 12h00.

8 Procédure d'intégration dans les écoles

N.B.: Pour les candidats qui sont aussi inscrits à la Banque d'Epreuves DUT-BTS, cette procédure est commune aux deux concours.

Les candidats accèdent à leur dossier à l'aide de leur numéro d'inscription et de leur code confidentiel obtenu lors de l'inscription.

Seuls les candidats classés à l'issue de l'oral sont susceptibles d'intégrer une école

L'intégration dans chaque école est proposée en tenant compte :

- du rang du candidat dans chaque concours
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés
- du nombre de places offertes au concours par chaque école

Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles (spécialités offertes, frais de scolarité, sites géographiques.....) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site internet

8.1 Première étape : les vœux (07 juin - 30 juin 2019)

Entre le **07 juin 2019** et le **30 juin 2019 minuit**, sur internet exclusivement, les candidats devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer dans le cadre du Concours ATS, ou le cas échéant de la Banque d'Épreuves DUT-BTS.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux, aucun document ne leur sera adressé par le service concours. L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

Attention !!!

Après le 30 juin minuit, les candidats ne pourront ni modifier le classement de leur liste de vœux, ni ajouter une nouvelle école. Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

8.2 Deuxième étape : les propositions d'intégration (4 juillet 2019 – 03 septembre 2019)

Les propositions d'intégration sont obtenues sur le même site internet déjà utilisé pour l'inscription et pour les vœux.

La première proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le jeudi 4 juillet 2019 à 16h00.

Les candidats devront consulter et répondre à cette première proposition entre le jeudi 4 juillet 2019 16h00 et le dimanche 7 juillet minuit.

Les propositions suivantes pourront être consultées aux dates suivantes :

Lundi 29 juillet à 14h00 (réponse avant le mercredi 31 juillet 17h00)

Vendredi 02 août à 14h00 (réponse avant le dimanche 04 août 14h00)

Mardi 27 août 14h00 (réponse avant le jeudi 29 août 14h00)

Mardi 03 septembre 14h00 (réponse avant le jeudi 05 septembre 14h00)

A chaque proposition prononcée aux dates ci-dessus, le candidat a 3 réponses possibles :

- Oui définitif
- Oui mais
- Non mais

8.3 Signification des différentes réponses

- Oui définitif: Signifie « J'accepte définitivement l'école qui m'est proposée ». En conséquence, je sais qu'aucune autre école ne me sera proposée, je consulte le site de l'école pour les procédures spécifiques d'inscription dans cette école, et je peux entamer les recherches d'hébergement à proximité de l'école.
- Oui mais: Signifie « J'accepte l'école qui m'est proposée, mais j'espère cependant qu'une école mieux placée dans ma liste de vœux me sera proposée ultérieurement ». En conséquence, si une nouvelle école m'est proposée ultérieurement (mieux placée dans mes vœux), je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle. Je dois cependant continuer à consulter les propositions qui me seront faites à chaque appel ultérieur, et indiquer ma réponse à chaque appel, en l'absence de réponse de ma part, je serai automatiquement démissionné de toutes les écoles. J'ai l'obligation de répondre à chaque appel ultérieur, même si je souhaite maintenir mon « Oui mais ».
- Non mais: Signifie « Je refuse l'école qui m'est proposée. J'espère cependant qu'une école mieux classée dans ma liste de vœux me sera proposée ultérieurement. En conséquence, si aucune autre école ne m'est proposée ultérieurement, je perds automatiquement mes droits sur toute école. Je dois cependant continuer à consulter les propositions qui me seront faites à chaque appel ultérieur, et indiquer ma réponse à chaque appel, en l'absence de réponse de ma part, je serai automatiquement démissionné de toutes les écoles. J'ai l'obligation de répondre à chaque appel ultérieur, même si je souhaite maintenir mon « Non mais ».

8.4 Autres clauses

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Du 4 juillet au 5 septembre, les candidats pourront renoncer par internet à une, plusieurs ou toutes les écoles. Ce choix sera alors irréversible. Les renonciations effectuées moins de 24 h avant un appel déterminé ne sont pas prises en compte pour l'appel en question.

Toute absence de réponse (sauf en cas de « Oui définitif ») dans les délais, à chaque proposition (nouvelle ou identique) faite par le service des concours entraînera la démission automatique du candidat.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure d'intégration dans les écoles.

9 Adresses des écoles

ARTS ET METIERS

151, Bd de l'Hôpital 75013 Paris

Informations complémentaires : Service concours

Tél : 01 44 06 93 30 - *Fax* : 01 44 06 93 39 - *Internet* : http://artsetmetiers.fr - *Mél* : contact@concours.ensam.fr

CONCOURS MINES - TELECOM

Service Admissions TSP, 9 rue Charles Fourier, 91011 Evry Cedex

Informations complémentaires: Secrétariat du service Concours Mines-Télécom *Tél*: 01 60 76 40 30– *Fax*: 01 60 76 43 37 – *Mél*: info@concours-mines-telecom.fr/

Le concours Mines-Télécom regroupe sous la même inscription 5 établissements :

- ENSSAT Lannion : Ecole Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie

Service concours - 6 rue de Kerampont - CS 80518, 22305 Lannion Cedex

Tél: 02 96 46 90 60 – Internet: www.enssat.fr – Mél: secretariat.concours@enssat.fr

- IMT Mines Alès

Service Admissions - 6 avenue de Clavières, 30319 Alès Cedex

 $\mathit{T\'el}$: 04 66 78 50 58 – $\mathit{M\'el}$: admissions@mines-ales.fr

- IMT Lille Douai

Pôle Admissions Promotion

941 rue Charles Bourseul

CS 10838

59508 DOUAI Cedex

Tél: 03 27 71 20 27 –Internet: www.imt-lille-douai.fr Mél: admissions@imt-lille-douai.fr

- TELECOM Nancy

193 avenue Paul Muller - BP 90172 - 54602 Villers-lès-Nancy Cedex

Tél: 03 72 74 59 00 - Internet: www.telecomnancy.eu

Mél: contact@telecomnancy.eu

- <u>Télécom SudParis</u>

Service admissions - 9 rue Charles Fourier, 91011 Evry Cedex

Tél: 01 60 76 40 30 (Amandine Cazelly) – *Internet*: www.telecom-sudparis.eu – *Mél*: admissions@telecom-sudparis.eu

EC Lille

École Centrale de Lille

Cité scientifique, CS 20048, 59651 Villeneuve d'Ascq cedex

Informations complémentaires: Vanessa Fleury

 $T\acute{e}l: 03\ 20\ 67\ 60\ 52\ - Fax: 03\ 20\ 33\ 54\ 99\ - Internet: ecole.centralelille.fr - <math>M\acute{e}l.: concours.ecole@centralelille.fr$

EC Marseille

École Centrale de Marseille

Technopôle de Château Gombert, 38 rue Frédéric Joliot Curie, 13451 Marseille cedex 13

Informations complémentaires: Thierry Gaidon

 $T\acute{e}l: 04\ 91\ 05\ 45\ 45\ -$ Fax: 04 91 05 43 45 - Internet: www.centrale-marseille.fr - $M\acute{e}l.: info@centrale-marseille.fr$

EC Nantes

École Centrale de Nantes

1, rue de la Noë, BP 92101, 44321 Nantes cedex 3

Informations complémentaires : Guillaume Moreau

 $T\acute{e}l$: 02 40 37 16 88 - Fax: 02 40 74 74 06 - Internet: www.ec-nantes.fr - $M\acute{e}l$.: direction.formation@ec-nantes.fr

ECAM Lyon

40 montée Saint-Barthélémy, 69321 Lyon cedex 05

Informations complémentaires: Gaëlle MAISTRE-BAZIN

Tél: 04 72 77 27 87 – Internet: www.ecam.fr – Mél: gaëlle.maistre-bazin@ecam.fr

ECAM Rennes

Campus de Ker Lann-Bruz CS 29128, 35091 Rennes cedex 9

Informations complémentaires : Manuela Dargelosse

Tél: 02 99 05 84 02 - Internet: www.ecam-rennes.fr - Mél.: admission@ecam-rennes.fr

ECAM Strasbourg - Europe

Espace Européen de l'Entreprise - 2 rue de Madrid - Schiltigheim

CS 20013 67012 Strasbourg Cedex

Informations complémentaires : Sonia Ergoug

Tél: 03 90 40 29 90 - Internet: http://www.ecam-strasbourg.eu - Mél.: contact@ecam-strasbourg.eu

ECAM-EPMI

École d'ingénieurs généraliste

13 Boulevard de l'Hautil, 95092 Cergy-Pontoise cedex

Informations complémentaires : Nathalie ZARATÉ

Tél : 01 30 75 60 48 - *Fax* : 01 30 75 60 41 - *Internet* : <u>www.ecam-epmi.fr</u> - *Mél*. : n.zarate@ecam-

epmi.com

EIGSI La Rochelle

Ecole d'Ingénieurs généralistes de La Rochelle

26 rue François Vaux de Foletier, 17041 La Rochelle cedex

Informations complémentaires : Olivier Paccaud

Tél: 05 46 45 80 04 - Fax: 05 46 45 80 10 - Internet: www.eigsi.fr - Mél.: admissions@eigsi.fr

EIL Côte d'Opale

École d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale - Service concours

50 rue Ferdinand Buisson - CS 30613, 62228 Calais cedex

Informations complémentaires : Sabine Rensy

Tél: 03 21 38 85 13 ou 03 21 17 10 02 - *Fax*: 03 21 38 85 05 ou 03 21 17 10 03 - *Internet*: www.eilco-ulco.fr - *Mél*.: sabine.rensy@eilco-ulco.fr

ENS Rennes

École normale supérieure de Rennes

Avenue Robert Schuman - Campus de Ker Lann, 35170 Bruz

Informations complémentaires :

Tél: 02 99 05 93 00 – *Internet*: www.ens-rennes.fr

ENSEA

École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications,

6, Avenue du Ponceau, 95014 Cergy-Pontoise cedex

Informations complémentaires : Anne-Laure Muneret

Tél: 01 30 73 62 27 - Internet : www.ensea.fr - Mél. : anne-laure.muneret@ensea.fr

ENSIM

Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieur du Mans

1 rue Aristote, 72000 Le Mans

Informations complémentaires : Anthony Larcher

Tél: 02 43 83 38 30 - Internet: www.ensim.univ-lemans.fr - Mél: anthony.larcher@univ-lemans.fr

ENSISA

École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace

11 rue Alfred Werner, 68093 MULHOUSE cedex

Informations complémentaires: Marie-Claude Rouhier ou Thomas Sproesser

Tél : 03 89 33 66 77/69 31 - *Fax* : 03 89 33 63 39 - *Internet* : <u>www.ensisa.fr</u> - *Mél*. : <u>concours.ensisa@uha.fr</u>

ESB

Ecole Supérieure du Bois

Atlanpole - BP 10605 - Rue Christian Pauc

44306 Nantes Cedex 3

Informations complémentaires : Service des admissions

Tél: 02 40 18 12 12 - Internet: www.ecoledubois.fr - Mél.: contact@ecoledubois.fr

ESGT

Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes

1 boulevard Pythagore Campus Universitaire, 72000 LE MANS

Informations complémentaires : Patricia BUSSON

Tél: 02 43 43 31 16 - Internet: www.esgt.cnam.fr - Mél.: patricia.busson@lecnam.net

ESIEA Paris - Laval

Ecole d'ingénieurs du Monde Numérique

Campus de Paris :

- 9 rue Vésale, 75 005 PARIS

- 74 bis, avenue Maurice Thorez, 94 200 IVRY SUR SEINE

Campus de Laval : Parc universitaire Laval-Changé, 38, rue des Docteurs Calmette et Guérin,

53000 Laval

Informations complémentaires: Service Admissions

Tél: 01 43 90 21 16 - Internet: www.esiea.fr - Mél.: admissions@esiea.fr

ESIGELEC

École Supérieure d'Ingénieurs en Génie Électrique

Technopôle du Madrillet, avenue Galilée, BP 10024 76801 St Etienne du Rouvray Cedex

Informations complémentaires : Isabelle Didier

 $T\acute{e}l$: 02 32 91 59 28 - Fax : 02 32 91 58 59 - Internet : www.esigelec.fr - $M\acute{e}l$: isabelle.didier@esigelec.fr

ESIREM

École Supérieure d'Ingénieurs en Matériaux et Informatique et Electronique

Université de Bourgogne, Aile des Sciences de l'Ingénieur, 9 avenue Savary, BP 47870, 21078 DIJON cedex

Informations complémentaires : Christine Castella

Tél: 03 80 39 60 09 - Internet: esirem.u-bourgogne.fr - Mél.: christine.castella@u-bourgogne.fr

ESIX Normandie

Département Génie des Systèmes Industriels :

CS 20082 rue Louis Aragon, 50130 Cherbourg-Octeville

Département Systèmes embarqués, mécatronique et systèmes nomades :

Université de Caen Basse-Normandie – Campus 2

CS 14032 14032 Caen Cedex 5

Informations complémentaires: Florence Langlois

Tél: 02 33 01 42 03 - Internet: unicaen.fr/esix - Mél.: florence.langlois@unicaen.fr

ESTIA

École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées

Technopole IZARBEL, 64210 Bidart

Informations complémentaires: Michèle Rouet

Tél: 05 59 43 84 43 - Fax: 05 59 43 84 01 - Internet: www.estia.fr - Mél.: m.rouet@estia.fr

ESTP Paris

École Spéciale des Travaux publics, du Bâtiment et de l'Industrie

Campus de Paris Cachan

28, Avenue du Président Wilson, 94234 Cachan Cedex

Téléphone: +33 1 49 08 24 82

Campus de Troyes

2 rue Gustave Eiffel, 10 430 Rosières Prés Troyes

Téléphone: +33 3 25 78 55 00

Campus de Dijon

8C, rue Jeanne Barret, 21 000 DIJON

Contact: Joël CUNY - http://www.estp.fr - Mél: admissions@estp-paris.eu

INP -ENIT

École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes

47, avenue d'Azereix BP 1629, 65016 TARBES Cedex

Informations complémentaires : Service admissions

Tél: 05 62 44 27 04 – Internet: www.enit.fr - Mél.: admissions@enit.fr

ISAE - ENSMA

Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique

1, avenue Clément ADER BP 40109, 86901 Futuroscope-CHASSENEUIL Cedex

Informations complémentaires : Laurent Pérault

Tél: 05 49 49 83 45 - Fax: 05 49 49 80 00 - Internet: www.isae-ensma.fr - Mél.: perault@ensma.fr

ISAT

Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports

49 rue Mademoiselle Bourgeois, BP 31

58000 NEVERS

Informations complémentaires : Isabelle Kozmin

Tél: 03 86 71 50 00 - Fax: 03 86 71 50 01 - Internet: www.isat.fr - Mél.: isabelle.kozmin@u-

bourgogne.fr

MINES ParisTech

60 boulevard saint-Michel, 75272 Paris Cedex 06

Informations complémentaires: Michèle Efther

Tél: 01 40 51 90 05 - Internet: http://www.mines-paristech.fr - Mél.: michele.efther@mines-paristech.fr

RESEAU POLYTECH

Le Réseau POLYTECH regroupe sous la même inscription 11 établissements : Polytech Annecy-Chambéry, Polytech Clermont-Ferrand, Polytech Lille, Polytech Lyon, Polytech Marseille, Polytech Nancy, Polytech Nantes, Polytech Nice Sophia, Polytech Orléans, Polytech Paris-Sud, Polytech Tours

Informations complémentaires :

Tél: 08 20 32 02 08 - Fax: 03 28 76 73 01 - Internet: www.polytech-reseau.org - Méls: admission@polytech-annecy-chambery.fr, admissions.polytech@uca.fr, admission@polytech-lille.fr, admission@polytech-lyon.fr, erwan.tranvouez@univ-amu.fr, polytech-nancy-concours@univ-lorraine.fr, sandrine.rouet@polytechuniv-nantes.fr, anne.vigouroux@polytech.unice.fr, admissions.polytech@univ-orleans.fr, pierre.tardiveau@u-psud.fr, claudine.tacquard@univ-tours.fr

SIGMA Clermont (ex-IFMA)

Campus de Clermont-Ferrand/Les Cézeaux, CS 20265, 63178 Aubière cedex

Informations complémentaires : Christophe Caux

Tél: 04 73 28 81 08 - Fax: 04 73 28 80 70 - Internet: www.sigma-clermont.fr - Mél.: christophe.caux@sigma-clermont.fr

SUPMECA

Institut Supérieur de mécanique de Paris

3 rue Fernand Hainaut, 93400 St Ouen

Informations complémentaires : Service Scolarité

Tél: 01 49 45 29 74 – *Fax*: 01 49 45 29 91 - *Internet*: <u>www.supmeca.fr</u> – *Mél*: service.scolarite@supmeca.fr

29